

1

MESSAGERIE PRO

On reçoit un mail sur sa messagerie pro (ou sur le mail renseigné sur Guilen pour les détachés) avec un lien pour accéder au portail élections et ouvrir son espace électeur.

2

OUVERTURE DE L'ESPACE ÉLECTEUR

Après avoir cliqué sur le lien, il faut renseigner son identifiant (messagerie pro) et créer un mot de passe, choisir une question défi et indiquer la réponse de son choix.

3

VÉRIFIER LA LISTE ÉLECTORALE

L'espace électeur est donc ouvert. Il permet au collègue de vérifier qu'il est sur la liste électorale pour chaque scrutin et de contester le cas échéant.

4

RÉCUPÉRER UN MOT DE PASSE PERDU

Si on perd son mot de passe élection, on peut en changer : réassort possible à tout moment.

Pour plus de détails, consulter la fiche 1

RAPPELS :

- L'ouverture de l'espace est possible du 13/10 au 08/12.
- Date limite pour rectifier la liste électorale : 24/10.